

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 308

4 février 2014

SOMMAIRE

Andalis Capital Partners S.à r.l.	14757	JD Coaches Saràl	14778
Apollo Rida Golf S.à r.l.	14757	JKC Fund	14778
Arab Nation Web System S.à r.l.	14757	Kaelum Consult S.A.	14754
Arendt Services S.A.	14758	Kaseya Luxembourg	14755
Armitage Luxembourg S. à r.l.	14758	Kepler P.O.S. S.A.	14755
Asia Real Estate Invest S.à r.l.	14765	Kids Couture S.à r.l.	14755
Asia Real Estate Invest S.à r.l.	14766	Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l.	14758
Bébébulle	14778	Lancer S.A.	14756
b-to-v Partners S.à r.l.	14784	Laumar S.A.	14756
Everest Investments S.A., SPF	14738	Legend Films International S.A.	14757
Goldbell	14777	L'Enfant Roi S.à r.l.	14755
GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l.	14780	Les Laboratoires homéopathiques du Lu- xembourg	14780
GTD Invest S.à r.l.	14777	Liberty Properties S.à r.l.	14756
HomeConcepts S.à r.l.	14777	MENA Joint Investment Fund Manage- ment S.A.	14756
Hutchison Ports Poland S.à r.l.	14780	MVW International Holding Company S.à r.l.	14782
IMC Holding	14776	Platinum I Sicav	14774
Immobilière Prestige S.à r.l.	14777	Pneu Investments S.A.	14774
Immo Sharp S.A.	14754	Sopra Luxembourg S.A.	14783
Inforad Holding S.A.	14754	Stodiek Ariane III S.A.	14770
Inter Holding S.à r.l.	14755	Svenska Handelsbanken S.A.	14770
Interprogramme S.A.	14754	WM Bech (Luxembourg) S.à r.l.	14770
IT Consulting & Testing Solutions S.A.	14776	WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l.	14766
Jack Finco S.à r.l.	14776		
Jack Holding S.C.A.	14775		
Jack Midco S.à r.l.	14775		

Everest Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 182.779.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "EZD S.á r.l.", established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167127,

here represented by Ms. Kristine VANAGA-MIHAILOVA, having her professional address at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name.

There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a Société anonyme, qualified as family wealth management company in the sense of the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") under the name of "EVEREST INVESTMENTS S.A., SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration.

The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 Generally, the company will be able to take any measures regarding supervision and control and perform any operation or transaction which it considers useful for accomplishment and development of its corporate object and safeguard of its rights, provided that it doesn't interfere in the management of participations which it holds, within the limits set by the law of May 11th, 2007 relating to the creation of a private wealth management company, below defined under term "Law SPF".

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**Art. 5. Share capital.****5.1 Issued share capital**

5.1.1 The Company's issued share capital is set thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorized share capital, excluding the issued share capital, is fixed at one million Euros (EUR 1,000,000.-), consisting of one million (1,000,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meeting of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the second Friday of June at 15:00. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association.

Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders.

Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of com-

munication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties.

The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors, or in the case of classes of directors, by the joint signature of a class A director and a class B director or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year.

The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law.

These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and with the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF").

Transitory dispositions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2013.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on the second Friday of June at 17:00, 2014.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The Article of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Company "EZD S.à r.l.", and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand one hundred euro (EUR 1.100,-).

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of members of the board of directors is fixed at one (1).
2. The following person is appointed as the Director of the Company:
- Mr. Ronald Bert Cohn, born 12 August 1947 in the United States of America, residing professionally at PO Box 280 Davis, CA 95617 is appointed as the Sole Director of the Company.
3. The number of members of statutory auditors is set at one (1).

The following person is appointed as statutory auditor:

The private limited liability company "EZD S.a r.l." established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 167.127;

4) The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor(s) shall end at the general meeting of shareholders/sole shareholder which will be called to deliberate on the financial statement as at December 31, 2018.

- 5) The registered office is established in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version: on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatre décembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici représentée par Madame Kristine VANAGA-MIHAILOVA, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom.

Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") sous la dénomination "EVEREST INVESTMENTS S.A., SPF" (la "Société").

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4 D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du

conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'actionnaires et si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq (25), les actionnaires peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'actionnaires, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des actionnaires s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le deuxième vendredi du mois de juin à 15:00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.4.3 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.4.4 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.4.5 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.4.6 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts.

Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être convoquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et

les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable.

Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Disposition transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin 2014 à 17:00 heures (CET).
- 3) Les acomptes sur dividendes peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et une mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société «EZD S.à r.l.», prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) La personne suivante a été nommée administrateur de la Société:
- Monsieur Ronald Bert Cohn, né aux Etats-Unis d'Amérique, le 12 août 1947, demeurant à, PO Box 280 Davis, CA 95617, est appelé à la fonction d'administrateur unique;
- 3) Le nombre de commissaire aux comptes statutaire a été fixé à un (1)
La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société:
La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes statutaire se termineront à l'assemblée générale sur les comptes au 31 décembre 2018.
- 5) Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la présente acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K VANAGA-MIHAILOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2013. LAC/2013/55290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179752/877.

(130219446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Interprogramme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 8.114.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 23 décembre 2013

L'assemblée générale de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation de la Société;
- approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur;
- donne décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

INTERPROGRAMME S.A., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2014003054/21.

(140003019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Immo Sharp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 49.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003047/10.

(140002419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Inforad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 108.546.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014003050/10.

(140002560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Kaelum Consult S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.281.

Par la présente, nous vous informons que nous dénonçons avec effet immédiat, le siège de la société de droit luxembourgeois Kaelum Consult SA inscrite au Registre de Commerce et Des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 87 281.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Luxembourg International Consulting SA

Signatures

Référence de publication: 2014003067/12.

(140002630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Kaseya Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.522.

Le nom du Gérant de classe B, Evelyn Machner, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a changé et est désormais Evelyn Theis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003068/12.

(140002561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Kepler P.O.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.046.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003070/10.

(140002797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

L'Enfant Roi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8048 Strassen, 1, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 98.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003079/10.

(140002574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Inter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.698.

Dépôt rectificatif du dépôt L130221664 du 27/12/13

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003038/10.

(140002116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Kids Couture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 163.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003071/9.

(140002686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Lancer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.415.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 5 décembre 2013

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 5 décembre 2013, que:

Après avoir constaté que Monsieur Jean-Marie Bettinger s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 5 décembre 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Yannick Monardo, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 8 janvier 1984, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 5 décembre 2013, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Bettinger, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

LANCER S.A.

Référence de publication: 2014003081/19.

(140002752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Liberty Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.211.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Décembre 2013.

Martinus C. J. WEIJERMANS

Gérant B

Référence de publication: 2014003085/13.

(140002624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

MENA Joint Investment Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 153.362.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2013.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2014003124/13.

(140002670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Laumar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 41.988.

—
Par décision du Conseil d'administration tenu le 6 janvier 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2013 de Monsieur Leonardo Mocchi, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Emmanuel Briganti, employé privé, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAUMAR S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2014003097/19.

(140002203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Legend Films International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6432 Echternach, 7, rue Dierwies.

R.C.S. Luxembourg B 123.710.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/01/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014003103/12.

(140002350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Apollo Rida Golf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.387.

En date du 19 décembre 2013, l'associé Tilmen Limited, avec siège social au 57-63 Line Wall Road, Gibraltar, a cédé la totalité de ses 225 parts de classe D à AFP (Germany) I S.à r.l. avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003426/13.

(140002854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Andalis Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 162.732.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003425/10.

(140002970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Arab Nation Web System S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 148.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003427/9.

(140003144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Arendt Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.917.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 21 juin 2013

En date du 21 juin 2013, le conseil d'administration de la Société approuve le renouvellement de mandat de Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Arendt Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2014003429/15.

(140002891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Armitage Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 120.010.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003430/10.

(140003299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Kildare Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 182.789.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the seventeenth day October.

Before, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kildare Holdings, Ltd. as general partner of Kildare GenPar I LP which is the general partner of Kildare European Partners I, LP, a partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, in HM11 Hamilton (Bermuda), registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 47944, represented by Alec Anderson, Louis Paletta, Per-Magnus Andersson and Ginger Quillen (all acting in their capacity as directors of Kildare Holdings, Limited, the general partner of Kildare GenPar I, LP, which is the general partner of Kildare European Partners I, LP);

here represented by Ms Carole Gonner, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda on 10 October 2013.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option,

securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United State dollars, represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (One United States dollar) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager may be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager (s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, and in case A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers, and in case A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Kildare European Partner I, LP, prenamed:	20,000 (twenty thousand) shares; and
Total:	20,000 (twenty thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20,000 (twenty thousand US dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

- the number of managers is set at 4 (four). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

As A managers:

- Louis Paletta, Chief Operating Officer, Kildare Partners US, LLC, whose private address is: 122 Post Oak Place, Westlake, TX; and

- Ginger Quillen, Senior Managing Director of Operations and Investor Relations, Kildare Partners US, LLC, whose private address is: 308 Oak Pointe Lane, Southlake, TX 76092;

As B managers:

- Davy Toussaint, whose professional address is 65, Bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Nicola Foley, team manager, whose professional address is 65, Bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. the registered office is established at 65, Bd Grande-Duchesse Charlotte, in L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Kildare Holdings, Ltd. intervenant en tant que general partner de Kildare GenPar I LP, elle-même general partner de Kildare European Partners I, LP, une partnership constituée d'après les lois des Bermudes, avec siège social à Clarendon House, 2 Church Street, HM11 Hamilton (Bermuda), enregistrée auprès du Registrar of Companies des Bermudes sous le numéro 47944, représentée par Alec Anderson, Louis Paletta, Per-Magnus Andersson and Ginger Quillen (agissant tous quatre en leur capacité de gérants de Kildare Holdings, Limited, general partner de Kildare GenPar I, LP, general partner de Kildare European Partners I, LP)

ici représentée par Me Carole Gonner, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 10 octobre 2013.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Kildare Holdings Luxembourg S.à.r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars américains) et est représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. A chaque gérant peut être attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques et, en présence de gérants A et B, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant ou, en présence de gérants A et B, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de

l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Kildare European Partners I, LP, susmentionné: 20.000 parts sociales; et
 Total: 20.000 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de USD 20.000 (vingt mille dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.300 (mille trois cents euros).

Pour les besoins de l'Enregistrement la somme de 20.000.- USD équivaut à EU 14.637,87.-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 4 (quatre). Sont nommés pour une durée indéterminée:

En tant que gérants A:

- Louis Paletta, Chief Operating Officer, Kildare Partners US, LLC, dont l'adresse privée est: 122 Post Oak Place, Westlake, TX 76262, Etats-Unis d'Amérique; et

- Ginger Quillen, Senior Managing Director of Operations and Investor Relations, Kildare Partners US, LLC, dont l'adresse privée est: 308 Oak Pointe Lane, Southlake, TX 76092, Etats-Unis d'Amérique;

En tant que gérants B:

- Davy Toussaint, dont l'adresse professionnelle est au 65, Bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - Nicola Foley, team manager, dont l'adresse professionnelle est au 65, Bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi au 65 Bd Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gonner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2013. LAC/2013/48336. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179998/398.

(130219567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Asia Real Estate Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.746,25.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003432/10.

(140002920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Asia Real Estate Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.746,25.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003433/10.

(140002923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.447.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade And Companies Register under number B 118.447 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 25 July 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-1797 dated 26 September 2006 and lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 31 March 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-957 dated 7 May 2009.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, WM Bech (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 118.445 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 10 December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 20 (twenty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

The share capital of the Company is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) divided into 20 (twenty) shares, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, is entirely subscribed and fully paid up.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder approves the tabled balance sheet and the profit and loss account of the Company as from the date of the current financial year until the date of opening of the liquidation (the "Balance Sheet"). A copy of such financial statements shall remain here annexed to be registered with the minutes.

The Sole Shareholder resolves to pronounce the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company no longer carries out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment;
- (iii) that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;
- (iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise; and
- (v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge, up to the date of the holding of the present Sole Shareholder's meeting, to all the managers of the Company, hereafter listed, for the completion of their respective mandates as managers of the Company, unless the Company's liquidation would reveal acts of fraud or acts done in bad faith by the managers in the execution of their duties:

- (i) Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (ii) Mr. John Sinkus, with professional address at 80, South Main Street, USA - 03755 Hanover, United States of America; and
- (iii) Mr. Goran Thortensson, with professional address at 67, Grevgatan, S 11459 Stockholm, Sweden.

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The share register of the Company has been cancelled.

The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of the law firm MNKS, société à responsabilité limitée, inscrite au Barreau de Luxembourg, established at Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.476, and to any employee of the office of Maître Carlo Wersandt, with full power of sub delegation, in order:

- (i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended; and
- (ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Sole Shareholder or which would be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.447 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1797 du 26 septembre 2006 et dernièrement modifié par un acte du notaire instrumentant, le 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-957 le 7 mai 2009.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Bech (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.445 (l' «Associé Unique»),

dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 décembre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'associé unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 20 (vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; il reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la dissolution et la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) divisé en 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, et est entièrement souscrit et intégralement libéré.

L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts de la Société.

L'Associé Unique approuve le bilan et le compte de profits et de pertes de la Société depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de l'ouverture de la liquidation (le "Bilan"). Une copie des états comptables restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de mettre cette dernière en liquidation.

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et tous les documents, de faire toute déclaration et de faire toute chose nécessaire ou utile de façon à mettre en oeuvre les dispositions du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans le Bilan, sont par les présentes cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à cette cession;
- (iii) les formalités requises pour mettre en oeuvre le transfert de toute la trésorerie en banque détenue par la Société seront dûment accomplies par l'Associé Unique;
- (iv) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux dettes existantes de la Société, telle que décrites dans le Bilan, sont par les présentes cédés, prises en charge, transférées et transmises à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert; toutes les dettes en suspens relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette actuellement inconnue et impayée et en particulier en lien avec toutes dettes fiscales passées ou courantes ou des dettes qui pourraient survenir; et
- (v) l'Associé Unique prendra toutes les mesures requises pour transférer les fonds qui sont sur les comptes bancaires de la Société, pour clôturer lesdits comptes bancaires et remplir toutes formalités nécessaires pour transférer toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donnés à cette fin.

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, à tous les gérants de la Société, énumérés ci-après, pour l'accomplissement de leurs mandats en tant que gérants de la Société, à moins que la liquidation de la Société ne laisse apparaître des actes de fraude commis de mauvaise foi par les gérants au cours de l'exécution de leurs mandats:

- (i) Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (ii) Monsieur John Sinkus, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique; et
- (iii) Monsieur Goran Thorstensson, avec adresse professionnelle au 67, Grevgatan, S-114 59 Stockholm, Suède.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au Luxembourg au siège social de la Société, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le registre des associés de la Société a été annulé.

L'Associé Unique décide également de donner tout pouvoir à tout avocat, juriste ou membre de l'étude d'avocats MNKS, une société à responsabilité limitée ayant son adresse professionnelle au Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.476, et à tout employé de l'étude de Maître Carlo Wersandt, avec plein pouvoir de sous délégation, aux fins de:

- (i) procéder aux dépôts et publications tels que requis par l'article 151 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée; et
- (ii) faire et signer tout document ou notice en lien avec les dépôts et les publications visés ci-dessus et plus généralement, faire, réaliser et exécuter toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile aux fins de clôturer la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/56956. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179342/204.

(130218425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 15.992.

Le soussigné Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

(i) déclare et certifie par la présente conformément à l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, que les actes et formalités incombant à Svenska Handelsbanken S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 15992, en tant que société absorbée (la "Société Absorbée") pour rendre effective la fusion avec Svenska Handelsbanken AB, une Bankaktiebolag publikt régie par le droit suédois, dont le siège social est au Kungsträdgårdsgatan 2, SE-106 70 Stockholm, Suède, et immatriculée au Bolagsverket sous le numéro 502007-7862, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante"), ont été complétés conformément au droit luxembourgeois; et

(ii) certifie par la présente que conformément à l'article 273ter (3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société Absorbée devra être radiée au moment de la réception, par le registre de commerce et des sociétés, de la notification de la prise d'effet de la fusion par le registre dont relève la Société Absorbante.

Signé à Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Maître Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014003923/22.

(140003591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Stodiek Ariane III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 66.605.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014003915/12.

(140002991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

WM Bech (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.445.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WM Bech (Luxembourg) S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.445 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Remich, acting in the place of her colleague Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, who remained noted as depository of the notarial deed dated 21 July 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-1841 dated 2 October 2006 and lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary. on 31 March 2009, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-930 dated 4 May 2009.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.118.444 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 10 December 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. - That the 20 (twenty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

The share capital of the Company is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) divided into 20 (twenty) shares, with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each, is entirely subscribed and fully paid up.

The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

The Sole Shareholder approves the tabled balance sheet and the profit and loss account of the Company as from the date of the current financial year until the date of opening of the liquidation (the "Balance Sheet"). A copy of such financial statements shall remain here annexed to be registered with the minutes.

The Sole Shareholder resolves to pronounce the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings.

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company no longer carries out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment;
- (iii) that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;
- (iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly settled and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise; and
- (v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge, up to the date of the holding of the present Sole Shareholder's meeting, to all the managers of the Company, hereafter listed, for the completion of their respective mandates as managers of the Company, unless the Company's liquidation would reveal acts of fraud or acts done in bad faith by the managers in the execution of their duties:

- (i) Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- (ii) Mr. John Sinkus, with professional address at 80, South Main Street, 03755 Hanover, United States of America; and
- (iii) Mr. Goran Thorstensson, with professional address at 67, Grevgatan, S-114 59 Stockholm, Sweden.

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The shareholder's register of the Company has been cancelled.

The Sole Shareholder also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of the law firm MNKS, société à responsabilité limitée, inscrite au Barreau de Luxembourg, established at Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.476, and to any employee of the office of Maître Carlo Wersandt, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended; and

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Sole Shareholder or which would be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dixième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "WM Bech (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.445 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son collègue Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, qui est le notaire dépositaire de l'acte notarié du 21 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1846 en date du 2 octobre 2006 et récemment modifié par un acte du notaire instrumentant, le 31 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-930 le 4 mai 2009.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.444 (l'«Associé Unique»),

dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 décembre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 20 (vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; il reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la dissolution et la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) divisé en 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune et est entièrement souscrit et intégralement libéré.

L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts de la Société.

L'Associé Unique approuve le bilan et le compte de profits et de pertes de la Société depuis le début de l'exercice social en cours jusqu'à la date de l'ouverture de la liquidation (le "Bilan"). Une copie des états comptables restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de mettre cette dernière en liquidation.

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et tous les documents, de faire toute déclaration et de faire toute chose nécessaire ou utile de façon à mettre en oeuvre les dispositions du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans le Bilan, sont par les présentes cédés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à cette cession;
- (iii) les formalités requises pour mettre en oeuvre le transfert de toute la trésorerie en banque détenue par la Société seront dûment accomplies par l'Associé Unique;
- (iv) tous les droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux dettes existantes de la Société, telle que décrites dans le Bilan, sont par les présentes cédés, prises en charge, transférées et transmises à l'Associé Unique, qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert; toutes les dettes en suspens relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette actuellement inconnue et impayée et en particulier en lien avec toutes dettes fiscales passées ou courantes ou des dettes qui pourraient survenir; et
- (v) l'Associé Unique prendra toutes les mesures requises pour transférer les fonds qui sont sur les comptes bancaires de la Société, pour clôturer lesdits comptes bancaires et remplir toutes formalités nécessaires pour transférer toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donnés à cette fin.

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, à tous les gérants de la Société, énumérés ci-après, pour l'accomplissement de leurs mandats en tant que gérants de la Société, à moins que la liquidation de la Société ne laisse apparaître des actes de fraude commis de mauvaise foi par les gérants au cours de l'exécution de leurs mandats:

- (i) M. Dominique Robyns, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (ii) M. John Sinkus, ayant son adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03755 Hanover, Etats-Unis d'Amérique; et
- (iii) M. Goran Thorstensson, ayant son adresse professionnelle au 67, Grevgatan, S-114 59 Stockholm, Suède.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au Luxembourg au siège social de la Société, 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Le registre des associés de la Société a été annulé.

L'Associé Unique décide également de donner tout pouvoir à tout avocat, juriste ou membre de l'étude d'avocats MNKS, une société à responsabilité limitée ayant son adresse professionnelle au Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.476, et à tout employé de l'étude de Maître Carlo Wersandt, avec plein pouvoir de sous-délégation, aux fins de:

- (i) procéder aux dépôts et publications tels que requis par l'article 151 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée; et

(ii) faire et signer tout document ou notice en lien avec les dépôts et les publications visés ci-dessus et plus généralement, faire, réaliser et exécuter toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile aux fins de clôturer la liquidation de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par l'Associé Unique ou devant être payés par lui en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.000 (mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. LAC/2013/56955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013179338/208.

(130218416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Platinum I Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.900.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2013

En date du 20 décembre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Christian Mayer en qualité d'Administrateur avec effet au 13 février 2013,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Andreas Bertl en qualité d'Administrateur avec effet au 13 février 2013 en remplacement de Monsieur Christian Mayer, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Madame Heike Findeisen, Monsieur Christian Huber et de Monsieur Andreas Bertl, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l., en qualité de réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Platinum I Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014003178/20.

(140002547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Pneu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 61.329.

Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19 décembre 2013

Révocation de M. Jonas WULKER de sa fonction d'administrateur.

Révocation de Mme. Susanna WULKER de sa fonction d'administrateur.

Révocation de la société KOBU S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de Maître Richard STURM, avocat à la cour, né le 06.07.1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, pour prendre la fonction d'administrateur.

Nomination de Mr. Francis WELSCHER, employé privé, né le 25.06.1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, pour prendre la fonction d'administrateur.

Nomination de la société MIRADOR S.A., registre de commerce B 78 551, avec siège social à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, pour prendre fonction de commissaire aux comptes.

Réélection de Mr. Lennart STENKE, né le 22.09.1951 à Sundbyberg, Suède, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, en sa fonction d'administrateur pour une durée indéterminée.

Nomination de M. Lennart STENKE, né le 22.09.1951 à Sundbyberg, Suède, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville comme administrateur-délégué pour une durée indéterminée.

Décision de transférer le siège social de la société à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

Référence de publication: 2014003179/22.

(140002019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Jack Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.350.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 décembre 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur de la Société;
- donne décharge au liquidateur et aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 13 décembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Jack Midco S.à r.l., en liquidation

Signature

Référence de publication: 2014003687/21.

(140004075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Jack Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.224.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 13 décembre 2013

Les actionnaires de la Société:

- approuvent le rapport du liquidateur de la Société;
- donnent décharge au liquidateur et aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 13 décembre 2013;
- décident que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Jack Holding S.C.A., en liquidation

Signature

Référence de publication: 2014003686/20.

(140004069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Jack Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 182.425.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 décembre 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur de la Société;
- donne décharge au liquidateur et aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 13 décembre 2013;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Jack Finco S.à r.l., en liquidation

Signature

Référence de publication: 2014003685/21.

(140004064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

IT Consulting & Testing Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 154.654.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue route de Longwy 57 L-8080 Bertrange le 18 décembre 2013

Le 18 décembre 2013 s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, cette assemblée étant ouverte sous la présidence conjointe de Messieurs MATHON F. et JARDON C.:

L'assemblée générale des actionnaires s'est réunie en cession ordinaire et a pris les décisions suivantes:

1. Acte la démission de Mr Mathon Florent de son mandat d'administrateur.
2. Suite au décès de Mr Samain Raphaël, acte sa démission avec effet au 13 juin 2013.
3. Acte la nomination de Monsieur Mathon Florent demeurant à 97, rue Sainte Rita à B-5004 Bouge (Belgique) en qualité de gérant.
4. Acte la nomination de Monsieur Jardon Jérémie demeurant à 185 rue de Maubeuge à B-6560 Erquelines (Belgique) en qualité d'administrateur.
5. Acte la nomination de Madame Miche Magali demeurant à 97 Rue Sainte Rita à B-5004 Bouge (Belgique) en qualité d'administrateur.
6. Acte la nomination de Monsieur Mathon Claude demeurant à 7 Rue du Bataillon des Canaris B-5004 Bouge (Belgique) en qualité d'administrateur.
7. Acte le transfert du siège social du L-8082 Bertrange, 1, rue Alphonse München, au L-8080 Bertrange, route de Longwy 57, avec effet immédiat.

Fait en triple exemplaire, Bertrange, le 18 décembre 2013.

Florent MATHON / JARDON Cédric.

Référence de publication: 2014003683/24.

(140002478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

IMC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 94.741.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 24 décembre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Eric DUPHIL, Administrateur, 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1313 Luxembourg, Luxembourg;
- Mr Nicholas ILLGEN, Administrateur, 9, Am Kaiserwald, D-54329 Konz, Allemagne;

- Mr Rients AAPKES, Administrateur-délégué et Président du conseil d'administration, employé privé, Fauna 51, 1273 GW Huizen, Pays-Bas.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 24 décembre 2013 a révoqué audit lu de ses fonctions de commissaire aux comptes et a nommé comme nouveau commissaire aux comptes:

- ACCOFIN, Société Fiduciaire, commissaire aux comptes, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 62.492.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Pour IMC HOLDING

Société anonyme

Référence de publication: 2014003663/22.

(140003020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

HomeConcepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 169.268.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 janvier 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014003643/10.

(140003247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

GTD Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.587.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003638/10.

(140003170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Goldbell, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 62.874.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.01.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014003634/12.

(140002994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Immobilière Prestige S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 88.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014003664/10.

(140003521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

JD Coaches Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 97.621.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003689/9.

(140002754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

JKC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.551.

Mesdames Barbara NICOLAS et Anne-Marie GOFFINET ont pris la décision de démissionner du Conseil d'Administration de la SICAV sous rubrique avec effet au 31 décembre 2013.

A cet effet, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Président: M. Fabrice Jacob;
- M. Alex King Yue Leung;
- M. Patrick Rivière;
- M. Jean-Luc Neyens.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pour JKC FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014003691/20.

(140003136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Bébéulle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 15.726.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

1) Monsieur Leonardo ROMANAZZI, technicien en bâtiment, né à Putignano (Italie) le 2 janvier 1949, demeurant à L-1870 Luxembourg, 57, Kohlenberg.

2) Madame Marie-Jeanne RUSKOWSKI, commerçante, née à Metz (France) le 22 septembre 1948, demeurant à L-1870 Luxembourg, 57, Kohlenberg.

Les Comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «BEBEBULLE», établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 310, Route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 15.726, constituée suivant acte reçu par Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 1978, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 5 avril 1978 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte sous seing privé du 27 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1238 du 23 août 2002 (ci-après la «Société»).

- Que la Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 novembre 2013, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, comprenant la nomination de Madame Marie-Jeanne RUSKOWSKI, pré-qualifiée, en tant que liquidateur de la Société (ci-après le «Liquidateur»).

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

1. Approbation du rapport final du Liquidateur;
2. Renonciation au droit de nommer un commissaire à la liquidation;

3. Approbation du pouvoir spécial donné au Liquidateur;
4. Décharge à accorder au Liquidateur;
5. Décharge à accorder au gérant;
6. Clôture de la liquidation;
7. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de cinq années à partir de la clôture de la liquidation;
 - Qu'ils ont renoncé à tout droit de convocation préalable;
 - Qu'ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport final du Liquidateur daté du 20 décembre 2013, approuve ledit rapport final, ainsi que les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les Comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pouvoir spécial au Liquidateur de la Société suite à la clôture de la liquidation, afin qu'il continue à accomplir les actions, le cas échéant et dans la mesure du nécessaire, liées à la clôture de la liquidation et en particulier, mais pas exclusivement, le paiement des factures, frais et des impôts impayés ainsi que la signature et l'envoi de la déclaration fiscale de la Société qui est à envoyer aux autorités fiscales après sa liquidation, de récupérer des créances qui surviendraient après la clôture de la liquidation de la Société, le cas échéant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au Liquidateur, sans restriction, pour l'accomplissement de son mandat durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Septième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans, à compter de la clôture de la liquidation, au siège social de la Société.

A cet égard, l'Associée unique donne instruction au Liquidateur, avec pouvoir de subdélégation et lui donne pleins pouvoirs, pour prendre toute action ou signer tout document afin que les livres et documents de la Société soient conservés à ladite adresse.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associée unique ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. ROMANAZZI, M.-J. RUSKOWSKI, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 24 décembre 2013. Relation: MER/2013/2850. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001418/75.

(140000654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Les Laboratoires homéopathiques du Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 17.214.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires prises par les associés de la Société que

1) Suivant courrier recommandé du 5 novembre 2013, Monsieur Gérard LEHNING a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2013.

2) Monsieur Stéphane LEHNING, né le 23 avril 1975 à Metz (France), demeurant à F-57000 Metz, 112, rue des Carrières, comme nouveau gérant de la Société à compter du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014003715/15.

(140003391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Hutchison Ports Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.742.

1) Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société en date du 12 décembre 2013 que Monsieur James Tsien a démissionné de son poste de gérant avec effet au 14 décembre 2013;

2) Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société prise en date du 12 décembre 2013 que Monsieur Paul Chi Fai Fan, avec adresse privée 16B, Block 4, Cavendish Heights, 33 Perkins Road, Jardine's Lookout, Hong Kong, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 14 décembre 2013.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000860/13.

(130224109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 140.436.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the sixth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

GSLP I Offshore B S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.748 (the "Principal"),

represented by Mrs. Priscillia SPINA, private employee, with professional address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 4 December 2013 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.436, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 9 July 2008 before Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1996 dated 16 August 2008 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended on 22 September 2008 before the notary Me Paul FRIEDERS, published in the Mémorial C number 2640 dated 29 October 2008.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent Euro (EUR 0.01) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GSLP I Offshore B S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.748 (le «Mandant»);

ici représentée par Madame Priscillia SPINA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 4 décembre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée «GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l.», une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.436, constituée le 9 juillet 2008 selon un acte passé par devant Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1996 en date du 16 août 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés le 22 septembre 2008 selon acte passé par devant le notaire Me Paul FRIEDERS, publié au Mémorial C numéro 2640 en date du 29 octobre 2008.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,00.-EUR), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent Euro (0,01.-EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SPINA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013 LAC/2013/56300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175737/105.

(130215299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

MVW International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 163.278.

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Marriott Vacations Worldwide Corporation, une société régie par lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 6649 Westwood Boulevard, 32821 Orlando, Floride, immatriculée auprès du registre des sociétés de l'état du Delaware sous le numéro 4982818 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Sandrine Bruzzo, Avocat, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de MVW International Holding Compagny S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.163.278, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2117 daté du 10 septembre 2011, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence il est décidé de modifier, avec effet immédiat, l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante avec effet immédiat:

Version en langue anglaise

"The Company has its registered office in the City of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Bertrange by decision of the board of managers."

Version en langue française

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Bertrange par décision du conseil de gérance. »

Troisième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, avec effet immédiat, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 12 relatif à la tenue des conseils de gérance:

Version en langue anglaise

" **Art. 12.** At least one class A and one class B managers present in person or represented are a quorum."

Version en langue française

« **Art. 12.** Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés et forment le quorum de présence. »

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier comme suit, avec effet immédiat, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, les deux dernières phrases de l'article 13 relatif à la tenue des assemblées générales:

Version en langue anglaise

" **Art. 13.** In such a case one general meeting shall be held at least annually in the municipality of the registered office on within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting."

Version en langue française

« **Art. 13.** Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue dans la commune du siège social dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. BRUZZO, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2013. Relation: MER/2013/2683. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180166/67.

(130219127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Sopra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Pafebbruch.

R.C.S. Luxembourg B 82.545.

L'an deux mille treize, le dix décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOPRA LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M.Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 82.545, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 01 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1197 du 19 décembre 2001.

La séance est ouverte à 08.00 heures, sous la présidence de Madame Céline AUBURTIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Aurore PINSON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Patricia ALVES, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La Présidente expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT MILLE EUROS (100.000.-euros) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

La Présidente prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Comme il a été prouvé au notaire instrumentaire que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M.Schnadt à L-8308 Capellen, 89E, Pafebruch - Parc d'activité de Mamer et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Capellen.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: AUBURTIN, PINSON, ALVES, MOUTRER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/12/2013. Relation: EAC/2013/16239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20/12/2013.

Référence de publication: 2013180443/53.

(130219731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

b-to-v Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181179/11.

(130221566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.
